

Date de convocation : 27 novembre 2024

Date d'affichage : 27 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an **deux mil vingt-quatre**, le **trois décembre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal exceptionnel légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. BAPTISTA Paulo, Maire.

Etaient présents : M. COUBARD Anthony, COUTARD Franck, DULUARD Alexandre, GRUAU Francis, LÉBOUCHER Grégory, MARTIN Romuald, REYNAERT Johan, Mmes AGIN Christine, BRIFFAULT Agnès, GOUALARD Aurélie, GUERRIER Mathilde, GUITTET-ALANIC Emilie, LOUVEAU Béatrice.

Secrétaire de séance : Mme GUERRIER Mathilde

Le conseil municipal examine les questions inscrites à l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU PV DU 22 OCTOBRE 2024,
2. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MAM,
3. ECLAIRAGE PUBLIC,
4. SIGNATURE CONVENTION MISE A DISPOSITION DE REMI AU SIVOS,
5. RENUMÉROTATION MAISON (18bis rue du lavoir et 1 + 2 lieudit la maison neuve),
6. MODIFICATION REDEVANCES AGENCE DE L'EAU,
7. DEMANDES DE SUBVENTIONS,
8. LOCATION SALLE DES TOUCHES – Associations extérieures,
9. DEVIS PORTIQUE EN BOIS PARKING DES TOUCHES,
10. DEVIS PORTES DE LA MAIRIE,
11. DIVERS.

L'ensemble des membres présents ont validés le compte rendu du 22 octobre 2024.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA MAM

Délibération n° 2024-12-29

Pour donner suite à la commission d'Appel d'Offres, M. LEGEAY Julien représentant LC Développement (Maître d'œuvre) présente les résultats de celle-ci pour l'extension et l'aménagement de la MAM.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

Lot 1 désamiantage	Sté Bazola 3D	Pour 46 852,98 € HT
Lot 2 voirie Réseaux divers	Sté Divaré	Pour 53 020,00 € HT
Lot 3 Démolitions gros œuvres	Sté EGMB	Pour 88 514,00 € HT
Lot 4 charpente bois	A définir	
Lot 5 menuiseries extérieures	Sté Beauclair	Pour 51 603,57 € HT
Lot 6 plâtrerie, menuiseries intérieures	Sté Robert Ludovic	Pour 63 000,00 € HT
Lot 7 peinture et sols souples	Sté Boulfray	Pour 15 222,70 € HT
Lot 8 plomberie chauffage ventilation	Sté Amiard Paris	Pour 36 099,92 € HT
Lot 9 Electricité	Sté Tendance Pool Elec	Pour 25 491,39 € HT

Option n° 1 remplacement couverture		20 234,08 € HT
Option n° 2 escalier neuf		6 000,00 € HT
Option n° 3 réfection de la cour		19 200,00 e HT

L'ensemble des élus valide, à l'unanimité, les entreprises conseillées par la Sté LC Développement, accepte les 3 options et autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

Le lot 4 ayant reçu 1 seule réponse, celui-ci est considéré comme infructueux pour manque de concurrence. Les élus ont donc décidé de relancer la consultation sur 4 entreprises pour avoir une nouvelle offre.

ECLAIRAGE PUBLIC

Pour donner suite à l'étude énergétique réalisé par la Société ADACCAR Concept concernant notre éclairage public, il en ressort une économie d'énergie possible de 67.16% en cas de passage à un éclairage par LED.

Une discussion est menée sur l'éclairage pendant la nuit.

L'estimatif s'élève à 30 106.97 €HT sans options.

Ce projet pourrait être subventionné à hauteur de 76 %.

L'estimatif doit être affiné car les candélabres de la rue du jaguenet ont été intégrés alors qu'ils font déjà partie d'un autre projet. Le conseil municipal prendra sa décision après réception d'un nouveau devis.

SIGNATURE CONVENTION MISE A DISPOSITION DE REMI AU SIVOS

Délibération n° 2024-12-30

M. le Maire présente le projet de convention avec le sivos.

L'ensemble des élus autorise Monsieur le Maire à signer :

- la convention de mise à disposition du personnel technique au Sivos de la Gée
- et tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

RENUMÉROTATION MAISONS

Délibération n° 2024-12-31

Une nouvelle habitation est en cours de construction rue du lavoir, elle se situe entre le n° 18 et le n° 20. Les propriétaires ont demandé si un numéro pouvait leur être attribué. Après délibération, il a été décidé par l'ensemble des élus d'attribuer le n° 18 bis à la parcelle AA 179.

Lors de la précédente renumérotation des lieux dits, il y a eu 2 maisons d'oubliées au lieudit la Maison neuve sur la VC 8. Il a été décidé d'attribuer le n° 1 lieudit la maison neuve à la parcelle ZH 51 et le n° 2 à la parcelle ZY 15.

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

MODIFICATION REDEVANCES AGENCE DE L'EAUDélibération n° 2024-12-32

M. le Maire expose la demande reçue de l'agence de l'eau Loire Bretagne concernant les taux des nouvelles redevances applicables à compter du 1er janvier 2025. Après en avoir délibéré, l'ensemble des élus accepte les nouvelles redevances de l'agence de l'eau, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Nouvelles redevances à compter du 01/01/2025						
Redevance	Taux 2025	Taux 2026	Coefficient de modulation forfaitaire 2025	Coefficient de modulation moyen prévisionnel à partir de 2026	Taux résultant pour 2025	Taux résultant pour 2026
Consommation eau potable	0,33 €/m ³	0,294 €/m ³	-	-	0,33 €/m ³	0,294 €/m ³
Performance réseaux eau potable	0,10 €/m ³	0,10 €/m ³	0,2	0,412	0,02 €/m ³	0,0412 €/m ³
Performance systèmes assainissement collectif	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³	0,3	0,407	0,084 €/m ³	0,114 €/m ³
Coût total					0,434 €/m³	0,449 €/m³

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DEMANDES DE SUBVENTIONSDélibération n° 2024-12-33

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception de 2 nouvelles demandes de subventions :

- Une de l'association MP Rallye Méca pour le 4I Trophy 2025,
- Une de l'école primaire de Brains pour une classe découverte.

Les élus ont décidé d'attribuer 200 € à MP Rallye Méca et 300 € à l'école pour la classe découverte.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

LOCATION SALLE DES TOUCHES – Associations extérieures.

Ayant reçu une demande de location de la salle des touches pour une association extérieure à la commune, après en avoir délibéré, l'ensemble des élus souhaite maintenir les tarifs de location habituels.

DEVIS PORTIQUE EN BOIS PARKING DES TOUCHESDélibération n° 2024-12-34

Plusieurs devis ont été présentés pour l'acquisition de 2 portiques en bois limitant l'accès au parking des touches.

Le devis retenu (13 voix pour et 1 abstention) est celui de la société Mavasa pour un montant TTC de 4672.80 €

M. le Maire est autorisé à signer tout document administratif, comptable ou financier s'y rapportant.

DIVERS

Les Colis de Noël seront distribués le samedi 21 décembre.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23h00

REPERTOIRE

Actes certifiés exécutoires :

- réception par le Préfet : le 04/01/2025 pour les délibérations de 2024-12-30 à 34 et le 13/01/2025 pour la délibération 2024-12-29

- publication : le 04/01/2025 pour les délibérations de 2024-12-30 à 34 et le 13/01/2025 pour la délibération 2024-12-29

N° (1) : numéro de délibération

N° (2) : numéro de nomenclature

Date	N° (1)	N° (2)	Thème nomenclature	Objet	Page
03/12/2024	2024-12-29	1.3	Convention de mandats	Choix des entreprises de la mam	2024-031
03/12/2024	2024-12-30	1.3	Convention de mandats	Convention mise à disposition ST	2024-032
03/12/2024	2024-12-31	8.4	Aménagement Territoire	Renumérotation habitations	2024-032
03/12/2024	2024-12-32	7.2.3	Taxes et redevances eau	Redevance 2025 agence de l'eau	2024-033
03/12/2024	2024-12-33	7.5.2	Subventions aux associations	Subventions complémentaires	2024-033
03/12/2024	2024-12-34	1.3	Convention de mandats	Devis portiques les touches	2024-034

SIGNATURES

Le Maire
BAPTISTA Paulo

La Secrétaire de séance
Mme GUERRIER Mathilde